



DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE : LES RÈGLES ESSENTIELLES

Stop aux Appels Indésirables !

TOUT ABONNÉ PEUT DEMANDER À SON OPÉRATEUR SON INSCRIPTION SUR UNE LISTE ANTI-PROSPECTION (LISTE ROUGE).
PROTÈGE CONTRE LE DÉMARCHAGE PAR TÉLÉPHONE, COURRIER OU MAIL.



Bloctel : Votre Bouclier Anti-Démarchage

LE PRINCIPE :

BLOCTEL INTERDIT AUX PROFESSIONNELS DE DÉMARCHER PAR TÉLÉPHONE LES INSCRITS (SAUF EXCEPTIONS).

EXCEPTIONS :

CONTRAT EN COURS, CONSENTEMENT EXPLICITE POUR ÊTRE RAPPELÉ.

IMPORTANT :

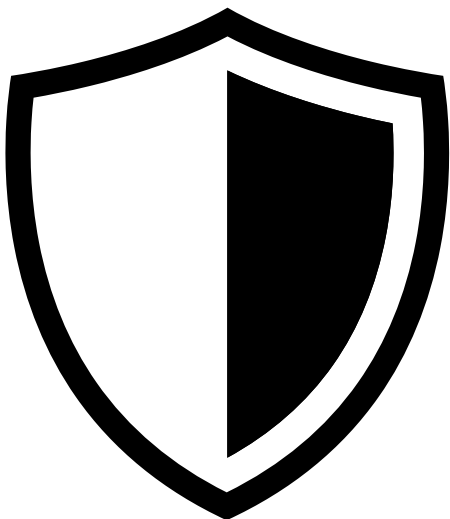
NE CONCERNE PAS LES SMS/MAILS. INTERDIT DE VENDRE LES FICHIERS BLOCTEL.

LES RISQUES ENCOURUS :

TEXTE CONCIS : PROFESSIONNEL DÉMARCHANT UN INSCRIT BLOCTEL SANS LIEN CONTRACTUEL : AMENDE JUSQU'À 75 000 €.

LE COÛT ET LES DÉMARCHES :

INSCRIPTION GRATUITE POUR LE CONSOMMATEUR. L'ACCÈS EST PAYANT POUR LES PROFESSIONNELS. VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DES BASES DE DONNÉES AVEC BLOCTEL.



Règles Spécifiques

PAS D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE POUR LES PROSPECTS PROFESSIONNELS. LA LOI DEMANDE QUE LA PROSPECTION SOIT COHÉRENTE AVEC L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE.

